



QUEL FAIT POUR TRANSFORMER RA EN RP

Par **Visiteur23174**, le **21/11/2011** à **13:20**

Bonjour,

Lorsqu'une RA est accordée, quel fait doit il y avoir pour demander la RP ?

Est ce que le fait que la RA ne soit pas suivie (visites impromptues des enfants chez l'un ou l'autre par exemple)... marche t'il ?

Si l'enfant (12 ans) ne se sent pas bien dans ce mode de garde, peut-il demander lui à changer, et comment ?

Par **Domil**, le **21/11/2011** à **22:13**

des éléments nouveaux, des arguments que le juge retient etc.
Impossible de prédire à l'avance, c'est à l'appréciation souveraine du juge